

Projet de décret N° 8 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'aménagement du réseau routier cantonal en rela- tion avec des travaux éditaires¹

Rapporteur: **Eliau Collaud** (PDC/CVP, BR)

Commissaire: **Georges Godel**, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

Entrée en matière

Le Rapporteur. Lors de sa séance du 16 avril dernier, la Commission des routes et cours d'eau a étudié en détail le projet de décret N° 8. Il s'agit de l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'aménagement du réseau routier cantonal en relation avec des travaux éditaires. Le montant de 6,47 millions reflète la part cantonale en faveur du projet proposé. En effet, le canton veut saisir l'opportunité de réaliser des travaux sur nos routes cantonales en même temps que ceux entrepris par les communes. C'est une synergie à saluer et profitable aux deux partenaires. Ce décret se fera dans le cadre des montants inscrits au budget annuel de l'Etat en fonction de ses possibilités financières. L'examen individuel des objets nous a permis de constater que certains crédits n'étaient pas utilisés. Il s'agit de travaux prévus mais non réalisés qui, par exemple, ont fait l'objet d'une étude complémentaire tel que le concept Valtraloc pour garantir le respect de la vitesse limitée à 50 kilomètres heure. D'autre part, le développement du trafic tel qu'au carrefour de Givisiez a contraint les responsables à trouver une solution acceptable. C'est depuis 1993 que ce projet occupe les édiles communaux et cantonaux.

Les projets concernés sont présentés dans le message N° 8. Les villages concernés sont:

- Vulruz avec la route de Sâles: aménagement de Valtraloc;
- Cheiry: traversée du village;
- Givisiez-Escale: giratoire et Valtraloc;
- La Verrerie: cheminement piétonnier;
- Bossonnens: construction d'un trottoir;
- Chiètres: giratoire de Burgstatt;
- Treyvaux: carrefour du Centre.

A ces projets, s'ajoute une réserve de 1,2 million utilisable pour des projets de minime importance, mais réalisables rapidement. La Direction informera la Commission de l'utilisation de cette part de crédit.

Avec ces considérations, la Commission des routes et cours d'eau propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur cet objet. Il en va de même pour la Commission des finances et de gestion.

Le Commissaire. Tout d'abord, j'aimerais remercier le rapporteur de la Commission pour ces précisions et permettez-moi aussi de rappeler certains éléments.

Comme cela a été dit, nous sollicitons un crédit d'engagement de 6,47 millions pour la réalisation des travaux prévus dans ce message. Le message qui vous est soumis s'articule en sept points. J'en rappelle quelques-uns.

Tout d'abord, nous avons fait le rappel du crédit du 25 mars 2003 avec les projets réalisés et les montants dépensés. Nous avons mis en évidence un projet non réalisé car on attend une décision communale. Vous voyez que ce n'est pas toujours le problème de l'Etat, mais il s'agit de trouver la solution aussi avec les communes. De plus, nous avons indiqué les projets réalisés ou en voie de réalisation avec la réserve de 2 millions. A noter ici, pour la commune de Vulruz, une modification du projet en direction de Sâles. Cette modification est prévue dans le message qui vous est soumis avec un montant complémentaire de 1,1 million.

Les projets concernés, au nombre de sept, sont détaillés dans ce message. Nous avons aussi indiqué une liste de projets futurs, mais dont les études ne sont pas suffisamment avancées pour connaître la participation de l'Etat.

Vous avez pu prendre connaissance de la description de chaque projet. Je ne vais pas répéter ici ce qui est détaillé dans le message. A noter qu'il y a un montant de 1,2 million pour répondre aux nombreuses demandes émanant de communes pour les projets de moindre importance. La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions doit pouvoir répondre à cette demande avec la règle de participation de l'Etat qui ne doit pas excéder 500 000 francs. J'ai aussi précisé à la Commission qu'elle sera renseignée régulièrement sur les projets qui peuvent venir à la Direction.

Les aspects financiers sont décrits au point 4 du message pour chaque projet. A noter que pour le projet de Vulruz, qui se monte à 1,6 million, la première tranche figurait déjà au crédit de 2003, comme précisé au paragraphe 1.

En conclusion, je vous demande d'accepter ce crédit dans le but de permettre aux communes désirant réaliser des projets d'aménagement d'améliorer la sécurité de tous les usagers.

Kolly René (PLR/FDP, SC). Avec les mêmes raisons et arguments que le rapporteur et le commissaire, le groupe libéral-radical soutient ce crédit.

Rime Nicolas (PS/SP, GR). Le groupe socialiste a pris connaissance du projet de décret N° 8 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'aménagement du réseau routier cantonal. Le groupe socialiste entrera en matière et votera le décret.

Toutefois, alors qu'un certain nombre de carrefours dangereux avaient été qualifiés de prioritaires – je pense notamment au carrefour du centre de Riaz et à la croisée Echarlens-Marsens sur la route cantonale Bulle-Fribourg où des accidents, presque quotidiens et souvent graves, ont lieu –, aucun de ces travaux ne figure dans ce décret et n'a commencé à ce jour. J'espère que l'octroi de ce crédit d'engagement n'entravera en rien la réalisation des travaux précités.

¹ Message pp. 559 à 578; 599.

Mutter Christa (*ACG/MLB, FV*). Das Mitte-Links-Bündnis stimmt diesem Dekret zu. Es geht hier um Gemeindeprojekte, die vor allem der Verkehrsberuhigung und der Sanierung von Kreuzungen dienen. Wir hoffen, dass die Gemeinden bei diesen Projekten im Detail die urbanistischen Aspekte vermehrt berücksichtigen, damit zum Beispiel der Bau eines Trottoirs nicht einfach zur Verbreiterung des Strassenraums und damit faktisch zu höherer Fahrgeschwindigkeit führt. An mehreren Orten wäre die Einführung einer Tempo – 30- oder Begegnungszone eigentlich die angebrachtere Lösung. Wir zählen hier auch auf die fachliche Beratung des Staates. Wir nehmen zur Kenntnis, dass der Kanton bei diesen Projekten bezahlt, sobald die Gemeinden mit ihren Projekten bereit sind. Im gleichen Sinne wie Nicolas Rime finden wir aber, der Grosse Rat hat dringliche Kredite zur Sanierung gefährlicher Strassenabschnitte beschlossen, die noch nicht ausgeschöpft sind. Im Dienste der Verkehrssicherheit wäre es die Aufgabe des Kantons, hier mittels der bereits bestehenden Prioritätenliste sanften Druck auf die Gemeinden auszuüben, um solche Projekte zu beschleunigen.

Genoud Joe (*UDC/SVP, VE*). Concernant le message N° 8 sur le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'aménagement du réseau routier cantonal, je tiens à féliciter le Conseil d'Etat et son Service pour avoir su donner un équilibre dans tout le canton en prenant conscience des urgences de ces entretiens routiers.

Toutefois, je ne trouve pas normal que l'on bloque des projets surtout quand les crédits d'engagement ont été acceptés. Par exemple, en 1986, a été voté un crédit d'engagement pour un montant de 17 millions pour des passages à niveau et, aujourd'hui, il n'est toujours pas dépensé. A ce niveau, cela ne joue plus. Les crédits votés et pas dépensés coûteront beaucoup plus chers, au fil des années, avec les augmentations.

Malgré ces lacunes, le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra ce décret.

Fasel Josef (*PDC/CVP, SE*). Was will ich noch sagen als vierter und letzter Redner, dieses Projekt wurde in der Strassenkommission natürlich wesentlich ausgiebiger und detaillierter diskutiert, als es heute hier der Fall ist. Verschiedene Fragen wurden aufgeworfen, insbesondere auch die Frage des Radverkehrs im Kreis in Givisiez, wie auch die Frage neuer Beläge, die weniger Lärm verursachen. An die Adresse meiner Vorredner Mutter und Rime möchte ich sagen, Sie haben recht, es ist weiter noch viel zu tun im Strassenbereich, und ich hoffe mir, dass Sie dann natürlich auch den entsprechenden Krediten finanzieller Art entsprechend zustimmen werden. Die CVP hat dieses Dekret einstimmig angenommen, und ich bitte Sie, dasselbe zu tun.

Romanens Jean-Louis (*PDC/CVP, GR*). Je vous rappelle simplement que la Commission des finances et de gestion vous propose d'accepter ce projet à l'unanimité.

Le Rapporteur. Tout d'abord, je remercie tous les intervenants pour les propos concis qu'ils ont tenus sur ce projet.

Je remercie aussi le commissaire du gouvernement pour les précisions apportées et, au nom de la Commission, je suis très heureux d'entendre que nous serons informés, comme il a été dit lors de notre dernière séance.

Quant aux autres interventions, elles concernent spécialement le commissaire du Gouvernement.

Le Commissaire. Je m'associe aux remerciements du rapporteur de la Commission adressés à tous les députés qui sont intervenus en approuvant ce projet, ainsi qu'au représentant de la Commission des finances et de gestion.

Par rapport à la question de M^{me} la Députée Christa Mutter sur l'utilité et la sécurité, j'aimerais rappeler d'une manière générale que ce sont des projets éditaires dont les maîtres d'œuvre sont les communes et ce sont souvent des projets qui sont liés à Valtraloc, c'est-à-dire visant à limiter la vitesse, respectivement améliorer la sécurité. Je crois que cela va vraiment dans le sens que vous souhaitez.

Ensuite, par rapport à la remarque de M. le Député Joe Genoud concernant les passages à niveau, je n'ai pas connaissance d'un crédit de 17 millions qui n'a pas été utilisé pour les passages à niveau. Je pense que c'est un crédit qui était lié lorsque la Confédération subventionnait ces passages à niveau. Or, aujourd'hui, on ne les subventionne plus. A cet effet, permettez-moi de préciser que, comme vous le savez, l'année dernière le Grand Conseil a accepté une motion de M. le Député Hans-Ruedi Beyeler, sauf erreur, et je vais venir probablement dans le courant de l'année avec un crédit d'engagement pour subventionner ces passages à niveau. Là, on aura l'occasion d'en rediscuter.

En ce qui concerne le bruit – je crois que c'est le député Fasel qui a soulevé ce problème –, il y a eu un rapport sur un postulat de Jean Genoud, sauf erreur, ou Joe Genoud – je ne suis pas sûr – et, dans ce rapport, il avait été clairement précisé les objets qu'il y avait à assainir. Nous devons impérativement assainir ce qui touche aux routes nationales jusqu'en 2015 et ce qui touche aux routes cantonales, respectivement communales, jusqu'en 2018. Je viendrai là aussi avec un crédit d'engagement pour financer ces améliorations sur le bruit.

En ce qui concerne les cyclistes, effectivement, on a eu une large discussion. On ne peut pas nécessairement intégrer toujours les cyclistes dans les carrefours. C'est extrêmement difficile. Dans ce cadre-là, il avait été répondu sur le cheminement proposé pour ces cyclistes, notamment au carrefour de l'Escale à Givisiez.

Je crois qu'il y avait encore une question de M. le Député Nicolas Rime sur les projets qui risquent d'être freinés par rapport à ce crédit d'engagement. Je peux vous rassurer, mais pas vous donner de garantie totale, quant à l'exécution concernant le carrefour dangereux Echarlens-Marsens. Les études sont prévues en 2008 et les travaux en 2009 probablement. Je dis cela sous toute réserve de la planification dynamique que nous avons aux Ponts et chaussées.

En ce qui concerne Riaz, les études sont prévues en 2008 et les travaux en 2009 et 2010, soit une durée de deux ans. Ils seront certainement joints à des travaux communaux. C'est ce que j'ai aujourd'hui dans la planification du Service des ponts et chaussées.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1 à 5

– Adoptés.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 73 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Colomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz

(GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (.), Remy (GR, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 73.*

– La séance est levée à 12 h 25.

Le Président:

Jacques MORAND

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, secrétaire générale

Marie-Claude CLERC, secrétaire parlementaire